



Naturalisation dun mineur

Par **vosberry**, le **01/07/2009** à **11:01**

Bonjour,

Jai un fils de 17 ans, ne aux Pays-Bas et avec parents hollandaises.
Nous habitons en France depuis 6 ans et mon fils veux la nationalite francaise.
Probleme est quon dit que cest seulement possible a 18 ans, mais il a peut-etre besoin pour
etudier a une universite (etrangere).

Par **anais16**, le **02/07/2009** à **17:00**

Bonjour,

la naturalisation n'est possible pour les mineurs que s'ils bénéficient de l'effet collectif, c'est à dire que si l'un des parents devient français il peut en même temps le devenir aussi.
Sinon, la naturalisation ne sera possible qu'à sa majorité.

Dans tous les cas, cette procédure prend très longtemps (environ 18 mois, voire même plus parfois!), donc il ne pourrait pas être français d'ici ses études supérieures.